

*Les crédits*

régime du récent budget, ce taux devrait s'établir à près de 5 p. 100 par année.

En dollars, c'est dire que les transferts au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire s'élèveront à 19,8 milliards en 1989-1990 et à 20,9 milliards en 1990-1991. Grâce au FPE, les provinces recevront 25 milliards de dollars de plus au cours des cinq prochaines années qu'au cours des cinq dernières.

Selon la loi fédérale, 29 p. 100 de ces sommes sont réservées à l'enseignement postsecondaire. En dollars, cela représente environ 5,7 milliards de dollars en 1989-1990 et 6 milliards en 1990-1991, par rapport à 4,2 milliards de dollars de 1984-1985.

[Français]

En d'autres mots, les contributions fédérales à l'enseignement postsecondaire sont extrêmement généreuses et ne cessent de s'accroître. D'ailleurs, dans ce domaine, d'autres programmes fédéraux d'appui majeurs ont été épargnés lors des dernières restrictions budgétaires, notamment le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Programme des langues officielles dans l'enseignement ainsi que les programmes de Bourses Canada et des centres d'excellence.

Permettez-moi maintenant de vous fournir de plus amples informations afin de brosser le tableau de notre engagement à l'appui de l'enseignement supérieur. A ce sujet, on pourra trouver toute l'information à jour dans le rapport 1987-1988 sur l'aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire, qui a été déposé dans cette Chambre le 7 avril dernier.

En plus du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral accorde une aide financière aux provinces et territoires pour leur permettre de défrayer les coûts supplémentaires associés au maintien et au développement des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la langue seconde officielle à tous les niveaux: primaire, secondaire et postsecondaire.

• (1540)

Des ententes bilatérales, qui représentent au total 200 millions de dollars en 1987-1988, régissent les contributions faites dans le cadre du programme des langues officielles dans l'enseignement. Ces contributions totalisaient 57 millions de dollars au niveau postsecondaire.

Parallèlement à ces contributions, le gouvernement fédéral fournit une aide directe aux provinces et territoires. Cette aide d'une valeur de 18 millions leur est accordée pour d'autres activités comme le programme de bourses pour les cours d'été de langues et le programme des moniteurs de langues officielles.

[Traduction]

Passons maintenant à l'aide aux étudiants. En vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, le gouvernement fédéral garantit les emprunts des étudiants de niveau postsecondaire qui prouvent qu'ils sont dans le besoin. La principale caractéristique du Programme canadien de prêts aux étudiants, c'est que le gouvernement fédéral paie les intérêts sur le prêt pendant que l'étudiant poursuit ses études à temps plein et pendant les six premiers mois suivant la fin de ses études. En 1987-1988, les nouveaux prêts ont totalisé 589 millions de dollars. Les frais d'intérêt sur les prêts en souffrance et les frais d'administration du programme s'élevaient à 211 millions de dollars en 1987-1988. En outre, le gouvernement fédéral a versé 77 millions de dollars au Québec, qui n'a jamais participé au programme depuis sa mise en oeuvre en 1964.

Ce serait négligence de ma part de ne pas mentionner que divers ministères et organismes fédéraux accordent également aux étudiants du niveau postsecondaire des bourses d'études, des bourses de recherche et d'autres formes d'aide totalisant 143,4 millions de dollars. En outre, en 1987-1988, le gouvernement fédéral a consacré à la recherche universitaire près de 600 millions de dollars, dont 500 millions aux trois conseils de subvention de la recherche. Les autres montants provenaient des ministères et organismes fédéraux qui ont accordé des subventions et des contributions liées à leurs sphères de responsabilité en confiant au secteur privé des travaux de recherche nécessaires au niveau interne et en assurant d'autres services associés à la recherche.

Enfin, en ce qui concerne ses responsabilités en matière d'éducation prévues dans la Constitution, le gouvernement fédéral a dépensé au total 104,1 millions de dollars pour ses trois collèges militaires, pour son collège de la Garde côtière canadienne et pour des cours du niveau postsecondaire destinés à des personnes détenues dans des établissements fédéraux. De plus, en 1987-1988, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a dépensé 73,6 millions de dollars pour l'enseignement postsecondaire destiné aux autochtones.

Pour résumer, le gouvernement fédéral effectue des transferts aux provinces et aux territoires en vertu des ententes sur le financement des programmes établis et des protocoles en matière de langues officielles et d'éducation. Il accorde une aide directe aux étudiants du niveau postsecondaire au moyen de prêts garantis ou de bourses d'études. Principalement par l'intermédiaire des travaux effectués par les conseils de subvention de la recherche, il appuie la recherche universitaire et assume ses propres responsabilités constitutionnelles en matière d'éducation.